

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Date de convocation : 29 mars 2022

Compte-rendu affiché le : 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : AUFRANC Béatrice - AUFRANT Marie-Josèphe - BERNILLON Florence - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CHAMPAGNON Marc-Anthony - DUCROUX Pierre-Louis (a quitté la séance à 21 heures 20) - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - MOLARD Jean-Marc - TERRIER Serge - THÉVENON René - TRIBOULET Monique.

Absents excusés : BALLEYDIER Loriane (pouvoir TERRIER Serge) - BOTTAGISI Bérengère - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger (pouvoir à LOUIS Alain) - JAFFRE Thierry (pouvoir à CARNEIRO Carlos) - JANDARD Michel

Absents : CLÉMENT Céline

Secrétaire de séance : TRIBOULET Monique

Les procès-verbaux des séances du 14 février 2022 et du 25 février 2022 sont approuvés à l'unanimité des présents.

1. DÉCISIONS DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente réunion

1.1 – Restauration du clocher d'Ouroux

➤ Demande de Subvention à la DRAC

Monsieur le Maire a sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention d'une subvention au titre de travaux sur monument historique afin de restaurer le clocher classé de l'église d'Ouroux.

Montant estimatif des travaux (maîtrise d'œuvre et contrôles inclus) : 219 277 €

Montant de la subvention sollicitée (40%) : 87 710.80 €

➤ Notification du marché de Travaux

Lot unique : échafaudage, charpente-couverture : Sarl VOUILLON et FILS (69 LANCIÉ) : 199 600.04 € HT

➤ Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Marché signé en juillet 2020, sur une base prévisionnelle de travaux de 140 000 € HT avec un taux appliqué de 8.9%.

Suite au diagnostic sur site, travaux plus conséquents que prévus au départ, ce qui implique l'augmentation de l'enveloppe budgétaire.

De ce fait la maîtrise d'œuvre est passée de 11 340 € HT à 16 167.60 € HT

1.2 – Emprunt de 400 000 € auprès du CACE

Monsieur le Maire a contracté un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Est, aux conditions suivantes :

Taux d'intérêt : 1.33%

Durée amortissement : 25 ans

Échéances constantes annuelles de 18 912.34 €

Frais de dossier : 400 €

Pour information : l'emprunt de 440 000 € envisagé en 2021, n'avait pas été contracté.

1.3 – Rénovation Thermique salle des fêtes de St Christophe : Me d'œuvre études préliminaires

Afin de réaliser les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes de Saint-Christophe, il y a nécessité de procéder à des études préliminaires.

Monsieur le Maire a signé le contrat de maîtrise d'œuvre avec la SCP d'architecture Christophe COUDEYRE pour un montant de 2 895.58 € HT.

1.4 – Avenant à la convention SATESE (servie d'assistance technique aux Stations d'Épuration)

Monsieur le Maire a renouvelé l'adhésion au SATESE du Département du Rhône qui apporte son aide et ses compétences aux communes dans l'ensemble des domaines liés à l'assainissement collectif.

1.5 - Convention Fourrière avec la SPA du Rhône

Devant l'obligation pour chaque commune de disposer d'une fourrière animale communale, ou de faire appel à un service de fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, Monsieur le Maire a passé une convention avec la S.P.A. de LYON pour bénéficier des services de la fourrière de Brignais

Montant forfaitaire annuel : 0,80 € /habitant, soit 1 571.20 €.

La réalisation des prestations proposées dans le cadre de la convention, correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport,

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 – Création d'un poste saisonnier sur une base de 10 heures hebdomadaire du 15 juin au 15 septembre (appui à l'agent en place pour la gestion des gîtes et campings)

La gestion des gîtes de Trades et Saint-Jacques sera confiée à un seul agent, avec l'appui des Gîtes de France pour la partie réservation en gestion partagée.

En pleine saison touristique, pour le ménage le week-end (généralement le samedi) entre les départs et les nouvelles arrivées, il est nécessaire d'avoir recours à un 2^{ème} agent.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de créer un poste d'agent saisonnier sur une base de 10 heures/semaine pour la période du 15 juin au 15 septembre.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS

3.1 – Projet EAC pour les écoles (projet d'éducation artistique et culturel)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte de financer la participation de 35% pour les actions artistiques et culturelles qui se déroulent sur nos écoles au cours de cette année scolaire 2021-2022.

Selon, les actions, le coût par classe peut s'étendre de 800 € à 1800 €.

4. LOGEMENTS- BATIMENTS

4.1 – Association « le Mas » : convention d'occupation des locaux de l'ex-gendarmerie

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte de renouveler pour 5 ans, avec l'association « le Mas », la convention d'occupation de l'ancienne gendarmerie, située Route de Saint-Christophe.

L'association assure l'hébergement et l'accompagnement social des familles.

Le loyer annuel au 1^{er} avril 2022-passera de 24 000 € à 24 662.40 € et sera révisé chaque année, au 1^{er} avril, en fonction de l'indice INSEE des loyers.

L'association louera également un garage qui s'est libéré, au loyer mensuel de 36 €, soit 432 € annuellement.

4.2 – Vente des Gîtes « les Crots » - Saint-Jacques-des-Arrêts

Vu l'état de vétusté des chalets, datant de 1985 et le peu d'investissement réalisé, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte** de vendre les gîtes « les Crots » pour un prix de 90 000 €, hors frais notariés.

Le projet de l'intéressé sera un complément à l'offre touristique déjà en place sur Deux-Grosnes (rendre l'accessibilité des locaux aux Personnes à mobilités réduites) et apportera d'autres possibilités (formation des jeunes en orientation professionnelle, travail en étroite collaboration avec les producteurs locaux, les restaurants...)

4.3 – Location de 2 locaux de l'ancienne gendarmerie (Bourg) pour activité d'esthéticienne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de louer les locaux situés dans l'ancienne gendarmerie, occupés auparavant par les infirmières et le dentiste, à une jeune personne pour l'installation de son salon d'esthéticienne, massages...

La surface des locaux est de 82 m². Quelques aménagements seront effectués par la locataire. Le prix du loyer est fixé à 420 € mensuel hors charges.

5. FINANCES

5.1 - Budget « Assainissement » :

- **Approbation du compte administratif 2021**
- **Approbation du compte de gestion 2021**

N'ayant pas encore obtenu le compte de gestion définitif de la Trésorerie, les comptes administratif et de Gestion seront soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

- **Affectation du résultat global d'exploitation**

Résultats 2021 :

Excédent d'exploitation : **14 070,60 €**

Excédent d'investissement : **309 548,46 €**

Le CM, à l'unanimité des présents, décide de l'affectation provisoire du résultat d'exploitation en report à nouveau au budget 2022.

- RF, compte 002 : « Report en fonctionnement » : 14 070.60 €

- **Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le budget primitif 2022 « Assainissement » qui s'élève et s'équilibre à :

208 098,36 € en section d'exploitation

1 773 702,75 € en section d'investissement

5.2 - Budget « Principal » :

- **Approbation du compte administratif 2021**
- **Approbation du compte de gestion 2021**

N'ayant pas encore obtenu le compte de gestion définitif de la Trésorerie, les comptes administratif et de Gestion seront soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

- **Affectation du résultat global de fonctionnement**

Résultats 2021 :

Résultats :

Excédent de fonctionnement : **699 806,39€**

Excédent d'investissement : **630 196,84 €**

Restes à réaliser (recettes – Dépenses) = - **769 593,00 €**

Besoin de financement : 630 196,84 – 769 593 = - 139396,16 €

Le CM, à l'unanimité des présents, décide de l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- RI : art 1068 « affectation en réserve » : + **169 472,56 €**

- RF, compte 002 : « Report en fonctionnement » : + **530 333,83 €**

➤ Vote des subventions municipales

Le CM à l'unanimité des présents, vote les subventions aux associations suivantes :

<u>Etablissements</u>	<u>Lieu</u>	<u>Montants</u>
Echo du Vallon	Propières	2 500 €
Amicale Sportive de la Grosne	Ouroux	2 500 €
Cantine scolaire	Ouroux	2000 €
Sou des écoles	Monsols	600 €
RPI Trades / St Christophe	Trades / St Christophe	500 €
Divers		1900 €
		10 000 €

Il est rappelé, que lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, une subvention exceptionnelle de 8 500 € avait été accordée pour le Tour du Beaujolais 2022. Montant inscrit sur le budget 2022.

➤ Charges résiduelles du SYDER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- De budgétiser les frais liés à l'investissement pour un montant de **121 623.60 €**

- De fiscaliser auprès des contribuables, les frais de gestion et de consommation d'électricité pour un montant de **52696.94 €**.

➤ Fixation des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, suivant la proposition de la commission « Finances », décide, à l'unanimité des présents, de ne pas modifier les taux par rapport à 2021.

Taxe foncière sur le bâti : 25,15%

Produit attendu : **524 881 €**

Taxe foncière sur le non-bâti : 42,31 €

Produit attendu : **84 197 €**

➤ Admission en non-valeur

Les admissions en non-valeur sont des opérations d'apurement comptable de créances anciennes considérées, à l'issue de diligences effectuées par le comptable en charge de leur recouvrement, comme impossibles à recouvrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'admettre en non-valeur des créances anciennes pour un montant total de **19 939.13 €**

➤ Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, suivant la proposition de la commission « Finances », décide, à l'unanimité des présents de voter le budget primitif 2022 de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2 209 576.01 €	2 568 639.83 €	2 265 306.00 €	2 265 306.00 €

5.3 - Demandes de subventions

5.3.1- Clocher d'Ouroux : demande de subvention à la Région

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une subvention pour la réfection du clocher d'Ouroux

Montant estimatif des travaux (maîtrise d'œuvre et contrôles inclus) : 219 277 €

Montant de subvention sollicitée (30%) : 65 783.10 €

5.4 – Restaurants : Redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses (Monsols et St Jacques-des-Arrêts)

Le Conseil Municipal, estimant que les restaurants de Monsols et Saint-Jacques-des-Arrêts sont des restaurants communaux, au même titre que les autres restaurants du territoire, qui ont la chance de disposer d'une terrasse en dehors du domaine public, **décide, à l'unanimité des présents**, de ne pas faire payer de redevance d'occupation du domaine public à ces 2 établissements

6. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 heures 40

Le Maire,
René THÉVENON

